Animateur accueil de loisirs – direction adjointe à 35h

Poste basé à Joyeuse (H/F)

La Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie est composée de 19 Communes pour 9394 habitants. Elle compte 65 salariés répartis sur 10 sites. Elle gère de nombreux services et équipements du quotidien (collecte des déchets ménagers, crèches, gymnase, accueil de loisirs, médiathèques, randonnées, voies douces, zones d'activités, SPANC…)

Dans le cadre d'une réorganisation de services, la Communauté de Communes recrute **dès le 1er février 2027, ou avant si disponibilité du candidat,** un animateur d'accueil de loisirs – direction adjointe (H/F) à temps complet, 35 heures hebdomadaires par voie statutaire ou en CDD d'un an dans un premier temps.

Missions

- Encadrer et animer les enfants de 3 à 12 ans les mercredis et vacances scolaires.
- Seconder le directeur dans ses fonctions – être le référent pédagogique
- Assurer la direction de l'accueil de loisirs dans le cadre réglementaire en cas d'absence de la direction.

Activités

Animation d'un groupe d'enfants :

- Participe à l'élaboration du Projet pédagogique
- Assurer une surveillance active des enfants et veiller à leur hygiène et leur bien-être;
- Encadrer les enfants dans le strict respect des règles de sécurité ;
- Préparer et animer des activités pédagogiques proposées aux enfants ;
- Développer une écoute et un dialogue permanent et assurer la résolution d'éventuels conflits ;
- Veiller à l'appel nominatif et connaître l'effectif présent ;
- Repérer et signaler les situations complexes à la direction ;
- Appliquer et faire appliquer les règles de vie en collectivité ;
- Maintenir l'état de propreté des matériels et des locaux ;
- Rendre compte des activités réalisées, des éventuelles difficultés ou incidents.

- Participation à l'organisation des temps forts (sorties, événements…).

Adjoint du directeur de l'accueil de loisirs référent pédagogique :

- Assister le directeur dans la mise en œuvre du projet pédagogique. Veiller à la qualité des activités proposées.
- Coordonner la mise en place des activités en concertation avec l'équipe d'animation, sur tout ou partie de l'accueil ;
- Accompagner l'équipe d'animation dans la conduite de leur groupe et de leur activité ;
- Assurer un relais d'informations avec le directeur d'accueil de loisirs, l'équipe d'animation, le responsable du Pôle de services à la population et l'adjointe du responsable ;
- A l'appui des programmes d'activités, veiller à la préparation des supports, matériel et organisation des activités, en lien avec l'équipe d'animation ;
- Assurer les procédures administratives confiées par le directeur d'accueil de loisirs;
- Participer activement aux réunions de concertation ainsi qu'à l'évaluation des projets réalisés ;
- Participer à des formations et assurer la diffusion des contenus au reste de l'équipe.

Direction de l'accueil de loisirs en l'absence du directeur :

- Assurer l'intérim de direction, c'est-à-dire garantir la continuité du fonctionnement du centre, tant sur le plan pédagogique, logistique que réglementaire, en lien étroit avec le responsable du Pôle de services à la population et l'adjointe du responsable;
  - Être le référent hiérarchique de l'équipe d'animation.
  - Gérer les urgences ou situations imprévues (accidents, conflits, absences, etc.).
  - Élaborer les plannings de l'équipe d'animation et veiller au respect de l'emploi du temps des agents. Animer les réunions d'équipe.
  - Rencontrer les familles dans le cadre des inscriptions ou à leur demande
  - Suivre les inscriptions (et changements de souhaits) aux activités, tenir les listes de pointage, suivre la fréquentation à l'aide du logiciel de gestion ;
  - Gérer les commandes de repas.
  - Garantir le respect de la réglementation des ACM et la sécurité des personnes accueillies ;
- Assurer les procédures administratives essentielles en lien avec le responsable du Pôle de services à la population, l'adjointe du responsable et le service des ressources humaines.
  - Préparer les informations nécessaires à l'élaboration des contrats de travail
  - Effectuer les déclarations nécessaires sur la Téléprocédure des Accueils des Mineurs (TAM)
  - Assurer le suivi du budget et des pièces comptables en lien avec l'adjointe du responsable du Pôle de service à la population

Profil recherché

Savoirs faires- connaissances

- Fonctionnement des accueils de loisirs ;
- Connaissance des règles de sécurité spécifiques et de la réglementation Jeunesse et Sports ;
- Conduite de projet d'animation, Connaissances pédagogiques liées au public, Développement physique, psychologique et affectif de l'enfant
- Techniques d'animation / accompagnement d'une équipe ;
- Maîtrise des outils bureautiques et informatiques.

Liens hiérarchiques et fonctionnels

Liens hiérarchiques :

- Président
- Vice-présidente à l'enfance, de la jeunesse, du sport et des services à la population
- Directeur général des services
- Responsable du Pôle de services à la population
- Directeur de l'accueil de loisirs

Liens fonctionnels :

- Equipe de l'accueil de loisirs
- Ensemble des services du Pôle de services à la population
- Ensemble des services de la Communauté
- Familles
- Partenaires associatifs et institutionnels
- Usager
- Fournisseurs

Conditions du poste :

- Poste ouvert aux contractuels et aux titulaires de la fonction publique, filière animation, catégorie C ou B
- Si contractuel, CDD 35 heures de 1 an dans un premier temps, renouvelable par la suite
- Diplôme BAFD, BPJEPS avec UC de direction, EJE ou diplôme équivalent
- Permis B obligatoire
- Salaire selon expérience
- Tickets restaurant
- Participation mutuelle santé et mutuelle prévoyance
- Adhésion au CNAS

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à envoyer avant le vendredi 18 décembre 2026 à l'attention du président par mail à gestionnaires.rh@pays-beaumedrobie.com ou par courrier à Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie 134 montée de la Chastelanne 07260 JOYEUSE.

Les entretiens sont prévus semaine 2 ou 3

Prise de poste rapide.